

**WIMEREUX**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 08 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,  
le huit avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_29**

↳ Garenne du Roi - Dénomination d'une nouvelle voie privée.

---

**Date de la convocation**

▪ 02 avril 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

**Présents**

Mme DUQUESNE Cécile, M. BOUTLEUX Guy, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. CAILLIER Christophe, Mme FOURNY Micheline, M. DEVIN Serge, Mme COLL Hélène, M. DUBRULLE Marc, Mme BRICHE Noémie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BAILLARD Sylvie, M. LELEU Bruno, Mme POUBLON Marie-Simone, M. ARBLAY Bertrand, Mme CORDEBAR MERGLEN Pierrette, M. SENEAL Maxime, Mme BERNARD Sabine, M. GHEZAL Mehdi, Mme NOURTIER Fabienne, M. BOISLEUX Arthur, Mme HARDUIN Loëtitia, MM. DESPIERRE Christian, GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe, Mme PROVIN Valérie.

**A été nommé secrétaire de séance**

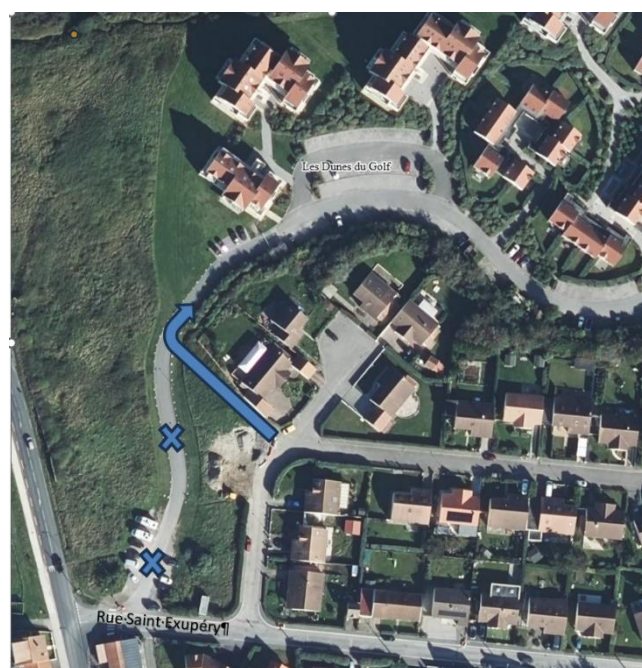
**M. DEVIN Serge**

## SERVICE URBANISME ET FONCIER

### **GARENNE DU ROI - DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE PRIVÉE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'un permis de construire de 24 logements à l'angle de la rue Saint Exupéry et de la rue René Mouchotte a été accordé en date du 19 juin 2024 à EDMP HAUTS-DE-FRANCE puis transféré le 1<sup>er</sup> août 2025 à la SARL PROWIMER.
- que les accès à ce nouveau programme de constructions, qui sera dénommé « les Garennes du Roi » sont prévus par la rue René Mouchotte et par la rue Saint Exupéry (cf plans ci-dessous).
- que l'accès rue René Mouchotte servira également d'accès à la résidence « les Dunes du Golf » dont l'entrée se fait actuellement par la rue Saint Exupéry via la parcelle cadastrée AO 446, propriété de la SARL PROWIMER.



Monsieur le Maire souligne que cette nouvelle voie de circulation est une voie privée.

En accord avec la SARL PROWIMER et le syndic de copropriété de la résidence les Dunes du Golf, il a été proposé de dénommer cette voie privée « allée les Dunes du Golf ».

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;

**Vu** la délibération n° 20260408\_26 concernant l'échange avec l'entreprise PROWIMER ;

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**ADOpte** la dénomination « allée les Dunes du Golf » pour la nouvelle voie privée.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à l'apposition d'une plaque de rue pour cette nouvelle voie privée,

**AUTORISE** les propriétaires d'apposer d'une plaque signalétique du nom des résidences à l'entrée des copropriétés,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer les administrés de cette dénomination.

**DIT** que les effets de la présente délibération s'appliqueront dès la création de la voie nouvelle « allée les Dunes du Golf ».

**DIT** que la numérotation sera attribuée par les services municipaux.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,  
**Serge DEVIN.**

**#signature#**